RECOURS DES ORGANISMES SOCIAUX ÉTRANGERS

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA160	2 jours - 14 h	Expertise	Présentiel ou à distance	1311,00 €

LIEUX ET DATES :

PARIS

- Du 24/05/2023 au 25/05/2023

OBJECTIFS

- Identifier et mettre en œuvre les règles et procédures de gestion applicables.
- Gérer les sinistres corporels.
- Intégrer la méthodologie d'indemnisation d'une victime
- Gérer les recours des organismes sociaux étrangers

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :
Analyse de l'actualité législative internationale, de la jurisprudence de la Cour de Justice de l'UE et de la cour de cassation. Application des accords et règlements internationaux. Étude de cas concrets destinés à

améliorer la connaissance de la nature et l'étendue des droits des tiers payeurs étrangers et développer la capacité de gestion des conflits de lois en matière d'imputation des recours.

Formateur(s) :
Cette formation est animée par un praticien expérimenté de la gestion des sinistres automobile en France et à l'étranger, formateur expert de l'Ifpass.

PROGRAMME

A. Indemnisation du préjudice corporel en Europe
1. Réviser les modalités et critères d'indemnisation des victimes :
responsabilité civile, quantum et droit applicable
2. Connaître le rôle des systèmes sociaux :
financement, prestations, bénéficiaires
B. Cadre juridique international
1. Comprendre les principaux mécanismes de fonctionnement du Règlement 1408/71
frais médicaux, hospitalisation, indemnités en espèces
2. Étudier les Conventions bilatérales, la Carte européenne d'assurance maladie
C. Gestion du recours des tiers payeurs étrangers
1. Connaître les conditions d'exercice du droit de subrogation :
a) nature, étendue et assiette du recours
b) cas de la Suisse, autres particularités
2. Mieux gérer la résolution des conflits de lois :
1) jurisprudence CJCE, droit applicable et perspectives
2) cas pratiques : comment appliquer les évolutions récentes du droit et de la jurisprudence ?
3) nomenclature Dintilhac, droit préférentiel, concordance des postes, règlement Rome II…

Validation des acquis :
- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM.

- Questionnaire d'évauation à chaud proposé à la fin du stage

- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation

Personnalisation parcours :
Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

PUBLIC

Chargés d'indemnisation automobiles corporels confirmés

Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap : L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.
Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici

PRÉ-REQUIS

Formations IFPASS ou connaissances équivalentes
AA128 – AA136 – AA137 – AA138

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

1311,00 €
Exonérés de TVA
Déjeuners offerts

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / 01 47 76 58 70